



PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 septembre dernier, M. Alexandre Leduc, député de Hochelaga-Maisonneuve, déposait l'extrait d'une pétition dans une version électronique et une version papier signée respectivement par 4 258 et 3 771 personnes demandant « que le ministre de l'Environnement use du pouvoir qui lui est imparti par la Loi sur la qualité de l'environnement, entrée en vigueur en 1972 (LQE, article 31.1.1) et qu'il exige qu'une étude d'impact soit menée préalablement à la réalisation du projet de plateforme de transbordement de marchandises de Ray-Mont Logistiques sur le site de l'Assomption-Sud ».

En 2017 et 2018, deux autorisations environnementales ont été délivrées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le site où se situe ce projet afin d'y autoriser des travaux d'entreposage et de conditionnement de matériaux de démantèlement (béton, brique, asphalte), aux fins de valorisation, et d'approuver un plan de réhabilitation de sols contaminés.

Depuis, je n'ai reçu aucune nouvelle demande d'autorisation de la part de l'initiateur du projet concernant ce site ou le projet en question. Conséquemment, il n'est donc pas possible, pour le moment, d'établir quelles autorisations environnementales seraient nécessaires pour sa réalisation.

...2

En attendant de nouveaux développements, le MELCC continuera de réaliser la surveillance environnementale nécessaire pour s'assurer du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement. Advenant qu'il y ait des manquements à la Loi et à ses règlements, il utilisera les mesures et les recours prévus à la Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale et s'assurera du retour à la conformité.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette